

LE COTENTIN UN CAP POUR 2030



ENSEMBLE, ÉCRIVONS L'AVENIR DU COTENTIN



ÉDITO

LE COTENTIN TOUJOURS À LA POINTE !

Nous avons la chance d'habiter l'un des plus beaux territoires au monde. De par ses nombreux atouts, le Cotentin est un véritable concentré de Normandie. Que ce soit par son dynamisme économique, son attractivité touristique ou sa qualité de vie, il est aujourd'hui incontournable dans le paysage régional.

Malgré les conséquences de la crise sanitaire, des vents favorables portent le Cotentin en haut de l'affiche. Il convient de saisir les opportunités qui se présentent à nous pour affirmer les ambitions que nous portons pour notre territoire et son avenir.

Cette feuille de route fixe le cap de notre action pour les années à venir. Elle sera notre boussole auprès des élus du territoire, de nos partenaires et des habitants. Pour les services de l'Agglomération elle sera également le rappel des grands jalons de l'action communautaire.

Je le dis souvent : le Cotentin marche sur 2 jambes : la proximité et les grands projets en faveur de l'attractivité. Nous sommes plus grands lorsque nous sommes rassemblés et cette unité nous permet d'accomplir de grandes choses. Je pense notamment au tourisme ou encore la révolution de la mobilité lancée ces dernières semaines avec le déploiement du nouveau réseau de transport Cap Cotentin. Ce sont des exemples de notre réussite collective qui seront cités, j'en suis sûr, comme référence.

D'autres chantiers s'apprêtent à s'ouvrir comme l'extension des consignes de tri pour les déchets, l'accès à la fibre optique pour tous les habitants en 2025, des liaisons ferroviaires plus fiables et plus rapides, un accès aux soins facilité ou encore le développement d'une offre de formation adaptée aux attentes des étudiants et des entreprises.

Dans la conduite de ces projets, la proximité avec les habitants, l'accompagnement des acteurs économiques, la protection de nos ressources et de notre environnement resteront notre fil rouge.

Cette feuille de route nous permettra d'affirmer haut et fort : le Cotentin est unique et toujours à la pointe.

David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin

SOMMAIRE

AMBITION 1 : FAIRE DU COTENTIN UN GRAND D'EUROPE	P.5	AMBITION 3 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE FACE À L'ENJEU CLIMATIQUE	P.33
Orientation stratégique 1 : Consolider le maritime, levier du développement et facteur d'attractivité	P.6	Orientation stratégique 1 : Engager une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers	P.34
Orientation stratégique 2 : Achever de désenclaver le Cotentin	P.10	Orientation stratégique 2 : Massifier la rénovation énergétique des logements	P.36
Orientation stratégique 3 : Accélérer le développement économique et l'emploi	P.12	Orientation stratégique 3 : Protéger et gérer la ressource en eau	P.38
Orientation stratégique 4 : Proposer une offre de foncier économique adaptée aux besoins du territoire	P.14	Orientation stratégique 4 : Protéger l'environnement naturel du Cotentin	P.40
Orientation stratégique 5 : Promouvoir la production agricole locale	P.15	Orientation stratégique 5 : Limiter les conséquences des inondations	P.42
Orientation stratégique 6 : Renforcer l'attractivité économique du Cotentin	P.16	Orientation stratégique 6 : Favoriser le développement des énergies renouvelables	P.43
Orientation stratégique 7 : Devenir une destination touristique incontournable	P.17	Orientation stratégique 7 : Améliorer les connaissances et informer la population sur les impacts du changement climatique	P.45
Orientation stratégique 8 : Renforcer l'offre de formation supérieure	P.19		
AMBITION 2 : PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE SUR TOUT LE TERRITOIRE	P.21	AMBITION 4 : LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, UNE ADMINISTRATION DU 21^{ÈME} SIÈCLE	P.47
Orientation stratégique 1 : Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire	P.22	Orientation stratégique 1 : Prioriser l'investissement pour réaliser la feuille de route communautaire	P.48
Orientation stratégique 2 : Déployer un réseau mobilité à la hauteur des attentes du Cotentin	P.24	Orientation stratégique 2 : Déployer une dynamique pour un territoire inclusif	P.49
Orientation stratégique 3 : Placer les communes au cœur de l'attractivité	P.25	Orientation stratégique 3 : Poursuivre la démarche d'amélioration continue du service rendu	P.51
Orientation stratégique 4 : Développer et organiser l'offre de santé au profit des habitants du Cotentin	P.26	Orientation stratégique 4 : Consolider l'administration communautaire	P.52
Orientation stratégique 5 : Proposer une offre de service public au plus près des Cotentinois ..	P.28		
Orientation stratégique 6 : Soutenir le travail des communes	P.29		
Orientation stratégique 7 : Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut	P.30		



AMBITION 1 :

FAIRE DU COTENTIN UN GRAND D'EUROPE

La dynamique que connaît actuellement le Cotentin fait de lui un des territoires d'Europe affichant le plus de croissance économique. Avec un taux de chômage de 6%, le Cotentin est proche du plein emploi.

Vitrine du mix énergétique avec la présence des grandes entreprises du nucléaire mais aussi des énergies marines renouvelables avec la production des plus grandes pales d'éoliennes au monde par l'usine LM Wind Power et un potentiel de développement des hydroliennes avec le Raz Blanchard, le Cotentin est un territoire d'énergie. Des opportunités économiques qui sont confortées par la présence de grandes industries navales ou agroalimentaires mais également un important réseau de petites et moyennes entreprises.

Avec 220 km de côtes et 11 points de débarque, l'identité du territoire est intimement liée à la mer et son économie. Près de 20% du trafic maritime mondial navigue au large du Cotentin, confortant ainsi sa position primordiale dans les liaisons transmanche. Le contexte du Brexit a d'ailleurs permis au Cotentin de s'affirmer comme l'une des principales portes d'entrée sur le territoire national pour l'Irlande.

La qualité de vie et les paysages sauvages et préservés du Cotentin en font également, depuis quelques années, une destination touristique de 1^{er} choix.

Le Cotentin doit d'avantage miser sur ces leviers concurrentiels de croissance afin de s'affirmer comme un grand territoire de développement économique au sein du continent.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : CONSOLIDER LE MARITIME, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ET FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Le rapport à la mer est inscrit dans l'ADN du Cotentin. Situé le long d'un corridor maritime le plus fréquenté, le territoire doit d'avantage tirer profit de ce positionnement géographique favorable.

Avec ses 220 km de côtes, ses plages, ses ports et ses produits de la mer exceptionnels, le Cotentin a toutes les ressources pour être un territoire maritime de premier plan.

Cette place est notamment confortée par la présence et le développement de la filière éolienne avec LM Wind Power ou encore le CNAM-INTECHMER, véritable pépite dans le domaine de l'enseignement en océanographie.

La collectivité a décidé de valoriser cette conjugaison d'atouts unique en France et de construire une stratégie ambitieuse destinée à fidéliser ses talents et à attirer entreprises et population.

Développer les filières industrielles et tertiaires liées aux énergies marines

Pour conforter les filières liées aux énergies marines renouvelables, l'Agglomération peut s'appuyer sur le port de Cherbourg-en-Cotentin, premier port de fabrication de pales éoliennes dans le monde. Son exposition au vent, ses courants et ses fonds marins de faibles profondeurs en font l'un des premiers gisements européens pour l'éolien en mer et l'hydrolien.

En lien avec Ports de Normandie et ses partenaires, l'Agglomération mènera une politique de promotion du territoire en direction de l'écosystème éolien dans le but de consolider l'expansion de la filière.

Elle contribuera également à créer les conditions favorables pour le développement de nouvelles activités comme la

filière hydrolienne, portée notamment par les Constructions Mécaniques de Normandie (CMN).

L'accompagnement des différents acteurs sera effectué avec la volonté de respecter la préservation des paysages du Cotentin.

20% du trafic portuaire mondial passe au large du Cotentin

Le Cotentin c'est : **220 km** de côtes

1^{ère} façade maritime de Normandie



Contribuer à l'essor du port de Cherbourg

L'Agglomération est membre de Ports de Normandie. En sa qualité d'actionnaire de la SPL ports de commerce et de pêche, elle participe activement au développement du port de Cherbourg-en-Cotentin.

Le soutien au trafic transmanche, les liaisons renforcées avec l'Irlande ou le développement du ferroulage vers le port sont des axes essentiels pour renforcer la position maritime du Cotentin.

Historiquement liée à l'ADN du territoire, le développement de la croisière doit être valorisé et développé avec un objectif de 80 escales par an.

A travers une politique foncière complémentaire à celle du port, l'Agglomération souhaite favoriser l'accueil des investisseurs et des filières industrielles et maritimes, comme elle a pu le faire pour les énergies marines renouvelables.

Accueillir des formations aux métiers du maritime

Pour développer l'écosystème territorial du Cotentin lié à la mer, il est indispensable de renforcer l'offre d'enseignement supérieur et de formation proposée sur le territoire.

La présence d'INTECHMER doit être confortée. Le programme de rénovation ambitieux engagé par l'Agglomération sur ce site contribuera à faire rayonner cet établissement unique en France.

Par ailleurs, le Cotentin cherchera à installer d'autres établissements qui viendront compléter notre écosystème maritime à commencer par une école de cuisine des produits de la mer.



Développer la culture et l'identité maritime sur le territoire

Chaque habitant porte en lui la maritimité du Cotentin. On se promène au bord de la mer, on se nourrit grâce à la mer, on éduque nos enfants à l'environnement marin, et une partie de notre tissu économique est tourné vers la mer. Nos racines marines méritent d'être mieux valorisées. Cette culture maritime est un véritable patrimoine qu'il convient de faire vivre et de développer.

Une politique événementielle forte sera mise en place à cet effet. Elle se traduira notamment par une nouvelle édition de la Fastnet en 2023 ainsi qu'un événement à portée internationale, sur les enjeux du maritime : un « Davos de la mer ».

De même, pour sensibiliser les habitants du Cotentin aux métiers de la mer et promouvoir les nouveaux talents, l'Agglomération créera un centre de valorisation des métiers de la mer, un Port Center.

Les engagements de l'Agglomération :

- Le développement de la filière des énergies marines renouvelables ;
- Le soutien à la création de la ligne de ferroutage Cherbourg-Bayonne pour développer l'activité portuaire ;
- Des ports du Cotentin comme vitrines du savoir-faire maritime du territoire ;
- L'accompagnement à la création d'une école des produits de la Mer ;
- La rénovation d'INTECHMER ;
- Un Port Center pour promouvoir les métiers de la mer ;
- Une contribution à un événement international sur le maritime ;
- Des relations plus soutenues avec l'Irlande.

Poursuivre le développement de la Cité de la Mer

Avec plus de 4 millions de visiteurs depuis sa création, la Cité de la Mer est un équipement touristique reconnu au niveau national et international. Chaque année plus de 200 000 visiteurs franchissent les portes de cet établissement installé dans les locaux de l'ancienne gare maritime transatlantique.

Pour soutenir la dynamique de développement de ce lieu emblématique, des travaux de modernisation seront entrepris par l'Agglomération du Cotentin.

Des études sont également en cours pour développer une nouvelle attraction en 2024 et amplifier encore le rayonnement et l'ancrage de La Cité de la Mer.



Accompagner le monde de la pêche et de la conchyliculture

L'Agglomération accompagnera les pêcheurs, conchyliculteurs et aquaculteurs pour développer leur activité et créer des emplois tout en favorisant des pratiques durables et diversifiées, mais aussi soutenir l'ensemble des acteurs qui contribuent à mettre en valeur nos 220 km de côtes.

A travers le pilotage d'un programme européen dédié, elle apportera un soutien à la transition maritime des territoires, en valorisant les usages, le patrimoine et les acteurs définissant l'identité et l'avenir du littoral du Cotentin. Il s'agira également d'encourager les jeunes à se diriger vers les métiers maritimes, faciliter le développement de l'ensemble des filières liées aux ressources marines, consolider l'offre touristique autour des sites littoraux qui font la richesse et la notoriété du Cotentin tout en sensibilisant le public aux bonnes pratiques.



700 établissements industriels

Raz Blanchard : **1^{er}** potentiel mondial pour l'hydrolien

La Cité de la Mer : **200 000** visiteurs par an

148 navires de pêche

11 points de débarque

1 criée

13 638 Tonnes de produits débarqués

140 étudiants au CNAM INTECHMER



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : **ACHEVER DE DÉSENCLAVER** **LE COTENTIN**

La connexion du Cotentin à la région capitale et aux flux nationaux constitue une condition indispensable à son attractivité.



Relier les habitants au Très Haut Débit en 2025

L'Agglomération accompagne financièrement le Syndicat départemental Manche Numérique, à hauteur de 170€ par prise dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du Cotentin. Actuellement près de 40% du territoire est déjà couvert et l'Agglomération continuera à se mobiliser financièrement pour que l'ensemble des habitants et des Zones d'Activité Economique puissent être reliés d'ici 2025.



Permettre à Cherbourg-en-Cotentin d'être à moins de 3h de Paris en train

Avec l'arrivée en 2020 des nouveaux trains Omnéo sur les lignes normandes, les conditions de confort et de fiabilité du ferroviaire en Normandie ont été nettement améliorées. Valognes et Cherbourg-en-Cotentin bénéficient désormais de 10 allers-retours par semaine avec Paris au lieu de 7 auparavant.

Il conviendra, aux côtés des Régions Normandie et Ile-de-France, de renforcer cette fiabilité attendue par tous les usagers du rail. A cet effet, l'Agglomération du Cotentin contribuera financièrement à l'aménagement du « saut-de-mouton » à la sortie de la gare Saint-Lazare afin de fluidifier le trafic régulièrement engorgé par les déplacements de 50 000 voyageurs et d'une centaine de train circulant par jour.

Avec pour objectif de rendre possible le raccordement de Cherbourg-en-Cotentin et de Paris en moins de trois heures, l'Agglomération du Cotentin continuera à soutenir le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie avec l'ensemble des collectivités normandes.

Enfin, l'Agglomération réinterrogera en lien avec le Département la place de l'aéroport de Maupertus dans le cadre du développement de l'attractivité du territoire.



Lancer les études sur le contournement Ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Le désenclavement du Cotentin passe par la fluidification des déplacements sur le territoire.

A la demande de l'Agglomération, le Département a relancé le projet de contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Cette nouvelle voie permettra de rapprocher l'ouest de notre péninsule à l'axe structurant qu'est la RN 13 et soulagera la circulation dans le centre-ville de Cherbourg. Le contournement de Cherbourg-en-Cotentin apportera aussi une desserte de qualité des Zones d'Activités de Martinvast, des Fourches et de Bénécière.

Réclamées par les habitants et les élus, des réflexions vont également être lancées pour engager le contournement de Montebourg afin, cette fois, de désenclaver le Val-de-Saire.

Ces aménagements routiers seront conçus avec le souci de limiter au maximum la consommation foncière et leurs impacts sur l'environnement, et conduits en concertation avec les acteurs concernés.



170 €/habitant, c'est le montant investi par l'Agglomération du Cotentin pour le déploiement de la fibre optique.

Entre **60 et 80 Millions d'€**, c'est le coût total du **contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin** dont 30 % sera à la charge de l'Agglomération du Cotentin

Les engagements de l'Agglomération :

- L'ensemble des habitants du Cotentin connecté à la fibre en 2025 ;
- Le soutien à l'aménagement du contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin ;
- L'accompagnement du projet de saut de mouton à la sortie de la gare St Lazare ;
- La réflexion sur le projet du contournement de Montebourg.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : **ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI**

L'activité économique du Cotentin repose sur quatre piliers : l'économie maritime, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et l'énergie. Ces quatre secteurs réunis concentrent 17 000 emplois et forment l'image industrielle et économique du Cotentin.

L'Agglomération du Cotentin souhaite renforcer son action auprès des entreprises pour accompagner les filières historiques du territoire et travailler à la diversification du tissu économique en cherchant de nouveaux investisseurs.

Elle entend jouer un rôle de chef d'orchestre afin d'impulser une dynamique locale en partenariat avec la Région Normandie.



Consolider l'écosystème territorial à travers le développement de l'ancrage local des entreprises

A travers une direction du développement économique renforcée et en lien avec l'agence régionale ADN, l'Agglomération souhaite en premier lieu développer l'ancrage local des entreprises en favorisant la constitution d'un cluster territorial. L'objectif étant de travailler au plus près du besoin des entreprises, de les accompagner dans leurs projets de développement et de créer des alliances bénéfiques à chacun.

Dans cette optique, l'Agglomération du Cotentin animera un réseau à l'échelle de ses Zones d'Activité et du territoire, dont l'objectif sera de favoriser les synergies et la collaboration entre les entreprises et les collectivités locales.

Par ailleurs, l'Agglomération travaillera sur les leviers possibles, dans le cadre du code des marchés publics, pour renforcer l'offre locale dans les commandes publiques de la collectivité. Déjà bien présentes dans ses marchés (44 %), le taux d'entreprises travaillant sur notre bassin économique retenues pour ses commandes devra atteindre 60 % avant la fin du mandat.

L'Agglomération accompagnera aussi les entreprises dans le développement des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour mieux intégrer les activités économiques présentes dans le Cotentin dans l'environnement territorial.

Anticiper les mutations économiques et proposer des actions de formations adaptées

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) dont l'Agglomération demeure le principal financeur va élargir sa Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences (GPTEC) à l'ensemble des secteurs stratégiques de l'économie locale. Déjà présente aux côtés des entreprises notamment sur l'accompagnement des salariés pour le chantier de l'EPR ou le développement de la filière des énergies marines renouvelables, la MEF se positionne comme la boussole de l'emploi sur le territoire pour les projets à venir.

Un travail spécifique sera mené avec les entreprises locales pour connaître leurs besoins, et proposer des solutions concrètes telles que la construction par l'Agglomération d'un pôle d'excellence soudage, conçu directement avec les milieux économiques, ou encore le nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers à horizon 2024.

L'Agglomération et la MEF entendent élargir leur soutien à l'orientation aux côtés de la Région en renforçant l'information en direction des jeunes. Une vitrine des métiers de la métallurgie et des partenariats avec les entreprises seront mis en place de même que le lancement d'un bus de l'orientation et des métiers.





Soutenir l'économie dans toutes ses composantes

Parce qu'il existe différentes manières d'entreprendre, l'Agglomération entend développer avec ses partenaires des actions de sensibilisation à destination de l'entrepreneuriat au sens large.

Un nouveau plan d'actions sera mis en œuvre dès 2022 pour accompagner l'Economie Sociale et Solidaire qui représente une part non négligeable de l'emploi salarié sur le territoire de l'Agglomération du Cotentin. Un nouveau plan d'actions 2021-2024 sera adopté pour définir les grandes lignes de travail avec ces entreprises.

Par ailleurs, l'Agglomération continuera de promouvoir l'entrepreneuriat féminin par des actions de sensibilisation et de promotion.

ESS : 13.1 % de l'emploi salarié / 6 352 équivalent temps-plein

Les engagements de l'Agglomération

- **60 % des commandes** de l'Agglomération dévolus aux entreprises locales ;
- **L'animation d'un réseau d'entreprises** sur les Zones d'Activité Economiques pour favoriser les synergies ;
- **Une GPTEC élargie** aux principaux secteurs d'activités du Cotentin (MEF) et des réponses en termes de formation et d'orientation ;
- **L'accompagnement à la création** d'un Pôle d'Excellence Soudage ;
- **Le soutien à l'émergence de structures** de l'Economie Sociale et Solidaire.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : **PROPOSER UNE OFFRE DE FONCIER ÉCONOMIQUE ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE**

Des Zones d'Activité adaptées aux besoins des entreprises

Pour favoriser l'ancrage local des entreprises, l'Agglomération du Cotentin doit offrir des conditions d'installation attractives. Pour cela, elle s'appuiera sur un maillage de Zones d'Activité renforcé avec la création ou l'extension de nouveaux espaces. 30 hectares de surfaces commercialisables seront créés sur les zones d'Armanville à Valognes, Les Fourches et Brecquecal à Cherbourg-en-Cotentin et Les Costils aux Pieux. Les premières tranches seront disponibles en 2023.

L'Agglomération du Cotentin installera à Cherbourg-en-Cotentin un nouveau site phare de développement économique multi-services (fablab, co-working, espaces de formations). Ce site permettra d'accompagner la dynamique économique en proposant un outil moderne visant à faire rayonner le territoire.

Par ailleurs, en zone rurale, l'Agglomération cherchera à organiser l'installation de tiers-lieux, en lien avec sa politique d'aménagement du territoire et de préservation des bourgs centres qui maillent le Cotentin.

Les engagements de l'Agglomération

- **4 nouvelles Zones d'Activité** : Armanville à Valognes, Les Fourches et Brecquecal à Cherbourg-en-Cotentin et Les Costils à Les Pieux ;
- **Des travaux de rénovation et de développement** de services sur les zones existantes ;
- **Un nouveau site phare** de développement économique à Cherbourg-en-Cotentin ;
- **Des tiers-lieux** en zone rurale.

41 Zones d'Activité / + de 300 Ha

600 entreprises et **8 000** emplois sur les Zones d'Activité

15 000 m² de locaux d'activité



ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 : **PROMOUVOIR LA PRODUCTION**

AGRICOLE LOCALE

Le Cotentin est une terre de culture et d'agriculture. L'élevage, la production laitière, le maraîchage ou les produits de la mer sont autant de richesses qui participent à la qualité de vie du territoire. En lien avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et le monde agricole, l'Agglomération finalisera en 2022 une stratégie visant à favoriser le développement d'une offre alimentaire durable et locale, à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Autour d'une concertation menée avec le grand public, les grands enjeux agricoles du Cotentin et de l'alimentation de demain ont été identifiés. Ils serviront à mettre en œuvre localement les changements favorisant l'agriculture de proximité.

Diversifier les productions, valoriser les produits, favoriser la vente directe et multiplier les points de ventes, éduquer et sensibiliser les différents publics, améliorer la part des produits locaux dans les cantines scolaires... nombreuses sont les pistes d'actions que les participants ont mis en avant pour permettre de développer un système agricole plus durable et plus solidaire.

L'Agglomération du Cotentin s'appuiera sur l'ensemble des contributions des acteurs pour construire une politique alimentaire qui réponde aux préoccupations et aux besoins de chacun, du producteur au consommateur.



Les engagements de l'Agglomération

- Une extension des circuits courts ;
- Un approvisionnement local dans les cantines communautaires ;
- Une étude d'opportunité pour la création d'une légumerie/conserverie/centre logistique.

75 % de la surface du Cotentin est occupée par l'agriculture ;

2 173 exploitations agricoles ;

220 Millions d'€ de produits brut ;

216 établissements industriels agroalimentaires.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 : **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU COTENTIN**

L'attractivité économique du Cotentin est forte. Le taux de chômage du Cotentin est largement inférieur à la moyenne nationale et régionale. Le Cotentin doit surfer sur cette vitalité économique pour attirer de nouveaux investisseurs et favoriser l'expansion de ses entreprises à l'emploi.

Accompagner les entreprises dans leur expansion à l'international

Le Cotentin possède un réseau d'entreprises ou d'industries ayant un rayonnement international. Pour amplifier ce développement et explorer de nouveaux marchés, l'Agglomération va piloter un club d'affaires qui visera aussi à attirer de nouveaux investisseurs séduits par l'écosystème territorial économique du Cotentin (santé, habitat, économie).

Ce club contribuera entre autre à promouvoir la destination économique du Cotentin auprès des entreprises de la filière maritime.



Attirer de nouveaux salariés

Créer les conditions favorables à l'implantation et à la croissance des entreprises suppose du capital humain, et des conditions d'accueil favorable pour attirer et pérenniser l'installation de ces personnes.

A travers sa politique de l'habitat, l'Agglomération favorisera le développement d'une offre de logement dédiée aux nouveaux salariés. L'ensemble des politiques du Cotentin en faveur du cadre de vie (transports, préservations des centres bourgs) contribuera à cet enjeu majeur.

Pour appuyer ce développement, une campagne nationale de communication a été lancée en 2021 pour promouvoir la qualité de vie et les opportunités de carrières dans le Cotentin.

Pour attirer de nouveaux salariés, l'Agglomération s'appuiera sur « Les Cotentinois de cœur » pour convaincre les talents originaires du Cotentin d'en assurer sa promotion.

Les engagements de l'Agglomération

- La création d'un club d'affaires en lien avec l'ADN et Business France ;
- L'impulsion du réseau « Les Cotentinois de cœur » ;
- Lancement d'une grande campagne d'attractivité économique ;
- Des relations plus soutenues avec l'Irlande dans le cadre du Brexit ;
- Des salariés accompagnés lors de leur arrivée sur le territoire ;
- L'accompagnement à la création d'un événement international sur le maritime..



ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 : **DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE INCONTOURNABLE**

Le Cotentin accueille chaque année plus de 11,5 millions de visiteurs et enregistre 7,2 millions de nuitées marchandes. Avec ses plages étendues, son patrimoine incomparable ou encore ses sentiers de randonnées à la beauté préservée, le Cotentin possède les atouts indéniables d'une destination touristique de 1^{er} choix. Une attractivité que l'Agglomération souhaite amplifier pour devenir incontournable dans le paysage touristique.

Renforcer la notoriété et faire évoluer l'image du territoire

Le tourisme dans le Cotentin c'est 4 000 emplois et 650 entreprises. Avec 242M€ de consommation touristique et 7,2 millions de nuitées dans les établissements touristiques du Cotentin, le tourisme est le 3^e secteur économique de l'Agglomération. Une attractivité réelle que le Cotentin a souhaité développer avec une véritable stratégie déployée par l'Office de Tourisme autour de la marque « Cotentin Unique Par Nature ». Celle-ci offre aux acteurs du tourisme une force de frappe inégalée en matière de promotion et de commercialisation. Elle permet également au territoire d'affirmer son identité forte de destination unique.

Le Cotentin devra se mobiliser pour tirer parti de l'afflux de visiteurs en France et en Normandie en 2024, année du 80^e anniversaire du Débarquement et des Jeux Olympiques et paralympiques.

Pour renforcer sa notoriété touristique, le Cotentin entend devenir une destination de références dans les domaines de la randonnée, du nautisme ou du surf. Elle sera attentive au devenir de sites exceptionnels comme le phare de Barneville-Carteret.

Structurer les filières randonnée et nautisme, animer le territoire toute l'année, accroître la qualité d'accueil

La stratégie de développement touristique du Cotentin doit nous permettre de devenir une grande destination européenne en valorisant nos paysages exceptionnels et en structurant les services aux visiteurs. Pour cela, l'Agglomération s'appuiera sur la marque « Cotentin unique par nature ». Les deux filières majeures que sont la randonnée et le nautisme offrent la possibilité au territoire de changer son image et d'accroître durablement sa notoriété.

Un travail visant l'excellence en matière d'accueil des touristes devra être engagé notamment avec une montée en gamme des hébergements ou encore la réception de groupes.

Avec l'Office de Tourisme du Cotentin, l'Agglomération accompagnera les acteurs, les professionnels et les communes afin que le territoire tire profit du relais de croissance que représente l'économie touristique.



S'appuyer sur de grands événements pour valoriser le nautisme

Avec 17 bases nautiques réparties sur son littoral, le Cotentin représente un immense terrain de jeu pour les amateurs de voile, de surf, de planche à voile et autres sports de glisse. Le Cotentin souhaite ancrer durablement un évènement nautique d'envergure internationale alliant fête sportive et populaire. Les arrivées de la Rolex Fastnet Race en 2021 et en 2023 doivent affirmer la notoriété du territoire aux côtés des grands pôles accueillant des événements similaires comme le Vendée Globe ou la Route du Rhum.

Les engagements de l'Agglomération



- **La promotion de la destination Cotentin**
Unique par Nature ;
- **Une offre digitale innovante**, de préparation et de consommation de séjour ;
- **Une information touristique** présente au plus près des visiteurs : dans les hébergements, les commerces, les musées, sur les plages, ...
- **Une offre de randonnée améliorée** ;
- **Une coordination** des bases nautiques ;
- **Une montée en gamme** des hébergements et le développement des capacités d'accueil des groupes ;
- **L'optimisation** de la saison touristique 2024.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8 : **RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE**

Le Cotentin compte aujourd'hui plus de 2 200 étudiants et dispose d'une offre diversifiée en matière d'enseignement supérieur. La présence de plusieurs cursus supérieurs sur le territoire est vitale pour la dynamique du territoire.

Etablir un plan campus visant à accueillir 3 000 étudiants en 2030

L'Agglomération souhaite favoriser le développement d'une gamme élargie de formations en lien avec les spécificités des entreprises locales. Un travail de prospection sera engagé pour identifier les besoins avec l'ensemble des acteurs du pôle universitaire du Cotentin afin de diversifier l'offre sur le territoire, notamment des formations d'ingénieurs.

En parallèle, l'Agglomération accompagnera la création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) en 2024.

Enfin, l'Agglomération cherchera à développer l'apprentissage dans les entreprises en favorisant l'accès à la commande publique pour les entreprises qui recrutent des apprentis.



Contribuer à faciliter la vie étudiante

Ce « plan campus » doit intégrer une offre améliorée de services aux étudiants. En termes de logements, le Cotentin reconduira son partenariat avec Presqu'île Habitat qui permet à 222 étudiants de louer un logement à Cherbourg-en-Cotentin. Elle favorisera également la construction d'une nouvelle résidence étudiante. Enfin, les étudiants bénéficient de la nouvelle offre de mobilité Cap Cotentin avec des tarifs dédiés leur permettant de circuler sur l'ensemble du territoire.



Les engagements de l'Agglomération

- La rénovation d'INTECHMER ;
- L'accompagnement à la construction d'un nouvel IFSI ;
- Le soutien à la création d'une école de cuisine des produits de la mer ;
- Une nouvelle formation d'ingénieurs ;
- La construction d'une nouvelle résidence étudiante.

2 200 étudiants dans le Cotentin ;

5 laboratoires de recherche ;

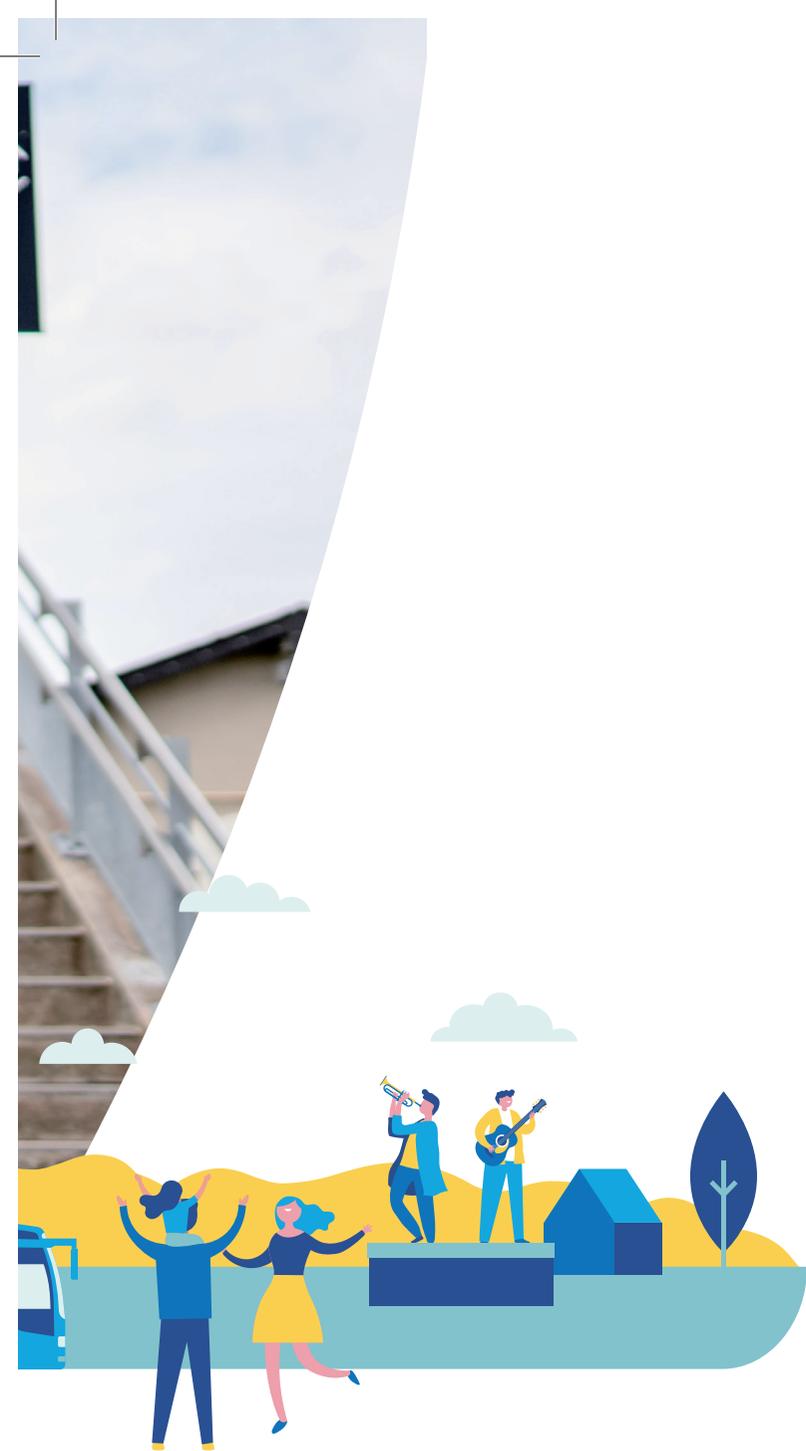


AMBITION 2 :

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Cotentin est un territoire aux richesses naturelles incontestables : ses côtes, son patrimoine, ses zones humides, dont une partie est située dans le parc naturel régional de la Baie du Cotentin et du Bessin, offrent un cadre de vie incomparable.

L'Agglomération agira fortement pour préserver ce patrimoine du Cotentin mais aussi pour renforcer l'offre de services dans ses domaines de compétences, notamment en matière de transports, de déchets, de logement avec pour ambition de préserver la ruralité.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : **AFFIRMER LE COTENTIN, CHEF DE FILE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Compétente en matière d'aménagement de l'espace, l'Agglomération du Cotentin est en charge de l'élaboration des schémas stratégiques qui permettent de gérer et d'organiser le développement des territoires en intégrant la préservation de l'environnement.

Ces démarches stratégiques sont « vivantes » et doivent faire l'objet de révisions pour s'adapter au contexte territorial, aux nouveaux projets et aux évolutions de la loi.

Réviser le SCoT en 2021 puis les Plans Locaux d'Urbanisme Infracommunaux (PLUI) en 2023

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) qui sert de référence pour l'organisation de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, les mobilités ou encore l'aménagement commercial. Il oriente également les politiques liées à l'environnement comme la protection de la biodiversité, l'énergie et le climat.

En définissant les grands principes d'aménagement du Cotentin, le SCoT prépare l'avenir du territoire. La révision du SCoT sera finalisée à la fin de l'année 2021.

En plus d'affirmer les grands principes d'aménagement de l'espace, le SCoT permet d'assurer la cohérence des plans locaux d'urbanisme infracommunautaires (PLUi), véritables outils permettant aux territoires de gérer leur politique d'urbanisme. Ceux-ci s'élaborent à l'échelle de plusieurs communes au sein de l'Agglomération du Cotentin et devront être finalisés en 2023.

Mettre en œuvre une politique ambitieuse du Logement

Adopté en 2021, le Programme Local de l'Habitat (PLH) permet au Cotentin de disposer pour les six années à venir d'une stratégie en matière d'habitat.

Un des enjeux pour l'Agglomération est de permettre l'émergence de solutions répondant aux besoins des ménages nécessitant un habitat spécifique ou adapté et un accompagnement, et ce, à chaque niveau du parcours résidentiel.

L'Agglomération accompagnera par exemple la réalisation d'une résidence salariés et étudiants et la création à Valognes d'une antenne composée de 12 chambres du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) permettant d'offrir une solution adaptée aux jeunes de 16 à 25 ans.

Autre enjeu identifié, la rénovation énergétique des logements. Avec un parc de logements considéré comme vieillissant (51 % a été construit avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1975), l'Agglomération appuiera l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements pour la population. Elle mettra en place pour cela une politique de soutien financier spécifique.

Afin de d'assurer un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, l'Agglomération rééquilibrera l'offre locative sociale présente sur le Cotentin en s'appuyant sur la construction de 750 logements via une politique de soutien adaptée.

Pallier aux inégalités sociales

Pour pallier aux inégalités sociales et urbaines dans les quartiers dits prioritaires, la France a mis en place une politique de la ville depuis les années 1980. Cette politique est conduite territorialement au travers un contrat de ville, qui a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs territoriaux. Pour le territoire de l'Agglomération, plusieurs quartiers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont concernés par le contrat de ville qui prévoit l'ensemble des actions à conduire.

Le contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin est structuré autour de trois piliers : La cohésion sociale (éducation, santé, prévention de la délinquance et lien social) ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et emploi.

Au titre du deuxième axe du contrat, le quartier Les Fourches/Charcot-Spanel, qui compte parmi les 200 quartiers d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), bénéficiera d'un dispositif de financement pour mener une transformation urbaine et patrimoniale en profondeur de ce quartier pour le réinscrire dans la dynamique territoriale.



Développer des atouts concrets pour le climat

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Si le sujet relève d'engagements au niveau international et national, les solutions concrètes viennent en grande partie de l'action locale.

Le PCAET du Cotentin, déployé à partir de 2022 a l'ambition de faire du Cotentin un territoire exemplaire en matière de transition énergétique.

L'Agglomération œuvrera notamment pour réduire de façon conséquente les consommations énergétiques des secteurs du bâtiment (habitat/tertiaire) par la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité. Elle accompagnera aussi les entreprises dans leurs démarches de réduction des consommations d'énergies.

L'Agglomération concourra à l'émergence de nouvelles filières économiques de productions d'énergie et favorisera le développement opérationnel des énergies renouvelables pour réduire le recours aux énergies fossiles et renforcer l'autonomie énergétique.

Progressivement, l'ensemble des politiques menées par l'Agglomération dans les années à venir devra concourir à atteindre les objectifs du PCAET de lutte contre le changement climatique.



Les engagements de l'Agglomération

- **La révision du SCoT en 2021** et élaboration des démarches des PLUi entre 2021 et 2023 ;
- **Mise en œuvre** du Programme Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- **Création d'une résidence** salariés et étudiants ;
- **Le développement d'une offre de 12 logements** gérés par le foyer des jeunes travailleurs ;
- **Une adaptation du parc existant** en soutenant les travaux d'adaptation du parc de logements ;
- **Un service d'accompagnement** à la réhabilitation énergétique pour l'ensemble des habitants du Cotentin ;
- **Une rénovation thermique** des logements à amplifier en soutenant la réhabilitation ;
- **Une étude et une planification** du recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles ;
- **Un accompagnement** des entreprises dans leurs démarches de transition énergétique ;
- **Une gestion du patrimoine bâti** et de l'éclairage public en faveur des économies d'énergie ;
- **La création d'un observatoire** du foncier.

L'habitat dans le Cotentin c'est :

103 171 logements soit 34,7% du parc de logements du département de la Manche

60,3% des résidences principales occupées par leur propriétaire

39,7% des résidences principales occupées par des locataires

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (2016-2020) c'est :

558 logements réhabilités ou en cours de réhabilitation

5 millions d'€ de subventions versées aux particuliers par l'ensemble des partenaires

12 millions d'€ de travaux réalisés par les entreprises locales



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : DÉPLOYER UN RÉSEAU MOBILITÉ À LA HAUTEUR DES ATTENTES DU COTENTIN

Compétente en matière de transport urbain, interurbain et scolaire, l'Agglomération déploie progressivement jusqu'en 2024 une nouvelle offre de mobilité dénommée « Cap Cotentin ».

Cette offre multi-services (lignes de bus, transport à la demande, location de vélo à assistance électrique, etc.) remplace les anciens réseaux Zéphir bus et Manéo.

Le Cotentin s'est fixé un objectif ambitieux de développer des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture, répondant ainsi à des enjeux de solidarité, d'attractivité et de transition écologique.

Alors qu'un habitant du Cotentin sur cinq ne dispose pas d'une voiture, ce nouveau réseau permet à chacun de se déplacer facilement selon ses envies et sur l'ensemble de notre territoire, en ville comme à la campagne.

Cette nouvelle offre renforce également les liaisons avec les principaux pôles d'emplois du territoire pour favoriser les déplacements en transport en commun des salariés.

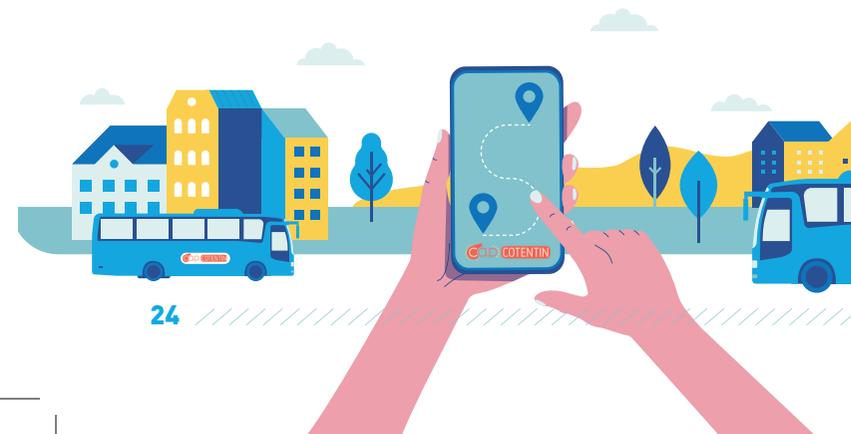
A horizon 2024, une offre complète de mobilité pour toutes les communes du Cotentin sera proposée et ajustée en fonction des retours usagers.

Les engagements de l'Agglomération

- **Un maillage du territoire renforcé** avec plus de bus et des horaires élargis ;
- **Un réseau urbain plus performant** grâce aux aménagements du Bus Nouvelle Génération et du Pôle d'Echange Multimodal de Cherbourg-en-Cotentin et de Valognes ;
- **Une application mobile et un site internet** permettant de calculer son itinéraire, acheter son billet à l'avance, visualiser le plan de toutes les lignes, consulter le trafic en temps réel, etc
- **Un titre de transport unique** pour n'importe quel service : bus, scolaire, transport à la demande, etc
- **Des bus connectés et accessibles à tous** avec le Wifi, des prises USB, etc
- **Des transports adaptés** aux personnes à mobilité réduite ;
- **Un tarif unique** et solidaire de 1€ ;
- **500 arrêts de Transport à la demande** en 2023.

114 allers/retours quotidien sur les lignes intercommunales en 2023

1€ le trajet



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : **PLACER LES COMMUNES AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ**

La force de notre territoire et son équilibre résident dans la complémentarité entre le pôle urbain et les communes rurales. Dans ce maillage territorial, les centres-bourgs ont une place prépondérante. Ils constituent un des atouts majeurs du Cotentin pour relayer les services publics aux habitants. Une proximité directe qu'il convient de maintenir et de renforcer.

Conforter un réseau de centres-bourgs

Le Cotentin a lancé début 2021 avec les communes une réflexion visant à concevoir un programme de dynamisation différencié de ses principaux centres-bourgs.

Un travail partenarial de recensement des besoins a débuté en ce sens, notamment au travers de plusieurs diagnostics en marchant, qui passent au crible aussi bien les besoins en matière de commerce, d'habitat, de rénovation de l'espace public ou encore de mise en valeur du patrimoine...En bref, tous les enjeux qui permettent d'inscrire ce rôle de centralité dans la durée.

Cette volonté du Cotentin de reconquérir le centre des communes sera accompagnée par le dispositif de l'Etat « Petites Villes de Demain » qui servira à déployer, avec les communes, des actions concrètes pour maintenir l'attractivité des centres-bourgs.

Dans ce cadre, le Cotentin assumera un rôle de chef de file et d'ensemblier pour concevoir et mettre en œuvre ce programme de revitalisation, grâce à ses politiques lancées en début de mandat : nouvelle offre mobilité, développement de l'habitat (PLH), valorisation du patrimoine, promotion touristique.

Préserver les petits commerces

L'Agglomération du Cotentin entend mener une stratégie commerciale qui profite aux commerces de proximité et qui favorise la vie de nos communes.

Elle s'appuiera sur le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du SCoT pour freiner les possibilités d'implantation commerciale en périphérie, et soutiendra ses commerces de proximité par la mise en place d'une opération de modernisation du commerce pour aider les commerçants à rénover leurs magasins et leurs vitrines et à s'adapter aux nouveaux modes de consommation, notamment la vente en ligne.



Les engagements de l'Agglomération

- Le lancement d'une opération collective de modernisation du commerce ;
- La fibre optique accessible sur tout le territoire en 2025 ;
- Des opérations de réhabilitation des centres-bourgs ;
- Une valorisation du patrimoine historique et culturel des communes.

11 communes du Cotentin labellisées « Petites Villes de Demain »

105 000 prises de fibre optique en 2023

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : DÉVELOPPER ET ORGANISER L'OFFRE DE SANTÉ AU PROFIT DES HABITANTS DU COTENTIN

La santé constitue une préoccupation majeure des Français, et particulièrement des habitants du Cotentin qui sont parfois confrontés à des difficultés d'accès aux soins.

Dans ce contexte, l'Agglomération du Cotentin a décidé dès sa création de prendre la compétence « Santé et Accès aux soins » afin d'impulser une véritable stratégie d'attractivité médicale à l'échelle du Cotentin et répondre aux attentes des habitants.

Promouvoir et accompagner l'offre regroupée de la médecine

Soucieuse de réduire les inégalités d'accès aux soins sur le territoire, l'Agglomération du Cotentin engage une politique volontariste en matière de déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), considérant que la pratique de l'exercice regroupé de la médecine correspond aux nouvelles aspirations des soignants en matière d'activité professionnelle et de qualité de vie.

L'ambition du Cotentin est que chaque pôle de proximité puisse accueillir ce type de structure. A ce titre, l'Agglomération accompagne différents projets dans plusieurs territoires : PSLA La Saire Médicale ; PSLA Douve-Divette ; PSLA Côte des Isles ; PSLA La Hague ; PSLA Equeurdreville.

Les centres de santé, avec des médecins salariés, répondent aussi à cet objectif d'exercice collégial de la médecine, ce qui a conduit l'Agglomération à lancer une étude d'opportunité à l'échelle communautaire. Un accompagnement des pratiques de télémedecine sera également effectué afin de diversifier l'offre de soins.

Soutenir l'offre de formation en santé pour remédier à la démographie médicale

En l'absence de Faculté de médecine sur le territoire, l'installation de professionnels de santé est rendue plus difficile. Pour remédier à cela, l'Agglomération œuvre pour trouver des solutions pragmatiques et innovantes.

Ainsi, sur la base d'un partenariat entre le Cotentin, l'Agence Régionale de Santé, le conseil régional et l'université de Caen-Normandie, 8 fauteuils dentaires vont être installés sur les sites de Cherbourg-en-Cotentin et de Valognes du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

Ce dispositif doit permettre d'accueillir des étudiants de 5^e et 6^e années pour leur permettre d'effectuer leurs stages « cliniques » auprès de professionnels du territoire, hospitaliers et libéraux.

Par ailleurs, l'Agglomération a engagé des actions de promotion auprès des jeunes internes afin de faire découvrir son cadre de vie. Il est en effet démontré que la connaissance préalable d'un territoire est un facteur déterminant en faveur de leur installation.

Enfin, l'Agglomération du Cotentin concrétisera très rapidement plusieurs projets qui devraient améliorer la situation en matière d'accès aux soins : la construction d'un internat pour le Centre Hospitalier Public du Cotentin, ou encore, en partenariat avec la Région, la construction d'un nouvel Institut de Soins Infirmier afin de former 20 % d'infirmiers et d'aides-soignants en plus.

Le futur IFSI de Cherbourg remplacera l'actuel institut de formation dont l'état de vétusté du bâtiment ne permet pas d'envisager une réhabilitation. Ce futur nouvel outil permettra d'augmenter le nombre de personnes formées chaque années et offrira aux étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants des conditions d'apprentissage performantes répondant aux évolutions de la formation (salle de simulation, espaces de travail dimensionnés pour les travaux de groupe, petites salles pour les face à face pédagogiques, etc).



Développer une approche en matière de prévention et de promotion de la santé

La prévention et la promotion de la santé constituent à la fois une priorité à l'échelle nationale, des éléments de réduction des inégalités de santé et peuvent même être positionnées comme un outil d'attractivité du territoire à l'occasion du déploiement du service sanitaire (puisque celui-ci permettra la venue d'étudiants de santé extérieurs à la Communauté d'Agglomération).

Le Cotentin capitalisera sur les expériences de ses territoires et les dispositifs nouvellement mis en place pour favoriser l'émergence d'une réelle culture de la prévention et ainsi diffuser les bonnes pratiques à l'échelle communautaire.



8 PSLA accompagnés dans leur fonctionnement ou leur création

8 fauteuils dentaires d'ici 2023

Les engagements de l'Agglomération

- **L'accompagnement à la construction** d'un nouvel IFSI ;
- **Un nouvel internat** pour le Centre Hospitalier Public du Cotentin ;
- **Le soutien** au déploiement de fauteuils dentaires ;
- **Un étude d'opportunité** pour un centre de soins communautaire ;
- **Une offre regroupée de la médecine** par pôle de proximité ;
- **Le soutien aux établissements de santé** dans leurs projets de développement, de transformation de leurs offres de soins et de mise en œuvre de projets innovants ;
- **L'accompagnement des praticiens**, notamment ceux originaires du Cotentin, pour s'implanter sur le territoire ;
- **Des dispositifs en matière de prévention et de promotion de la santé.**



ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 : **PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES COTENTINOIS**

L'Agglomération du Cotentin couvre un territoire vaste rassemblant plusieurs bassins de vie. De ce fait, la mission de service public ne peut s'exercer de manière centralisée et doit s'opérer au plus près des habitants, en proximité.

Créer un réseau de Maisons du Cotentin

Si l'Agglomération a vocation à déployer des politiques qui concernent l'ensemble du Cotentin, elle n'en n'oublie pas moins son rôle de service public en travaillant sur le déploiement d'une offre de proximité.

L'Agglomération proposera de créer les Maisons du Cotentin qui permettront d'assurer un accueil de proximité, et de dispenser une information simple et rapide à la population.

L'objectif de ces Maisons du Cotentin sera de porter le service public au plus près des habitants, de mieux faire connaître les services communautaires et de favoriser l'accès aux droits en aidant les personnes dans leurs démarches administratives.

Poursuivre la labellisation « France service »

Compétente pour la création et gestion des sites France Services, l'Agglomération souhaite proposer une offre « France services » sur le Cotentin.

Ce dispositif est un guichet unique, où deux agents d'accueil accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives de premier niveau pour le compte de dix

partenaires. Un premier site a été labellisé « France Services » au 1^{er} janvier 2020 sur Valognes. L'Agglomération proposera un maillage permettant de déployer ce service sur le territoire en lien avec les Maisons du Cotentin sur les communes de La Hague, Les Pieux et Cherbourg-en-Cotentin.

La mise en place d'un service itinérant, le «bus» France Services, aura vocation à desservir les communes de secteur non dotés d'un site labellisé ainsi que les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville sur Cherbourg-en-Cotentin.

Par ailleurs, à l'heure où la plupart des partenaires institutionnels proposent des services en lignes, l'accompagnement aux démarches administratives est aujourd'hui indissociable de l'ère numérique. Les Espace Publics Numériques communautaires ou communaux apporteront en partie la réponse à l'échelle de leur périmètre d'intervention (commune, pôle de proximité, etc.).

Rendre les déchèteries accessibles à moins de 15 minutes

Dans cette logique de proposer un service public de proximité répondant aux besoins des habitants du Cotentin, l'Agglomération s'est engagée dans une démarche d'accessibilité de l'ensemble des déchèteries du territoire pour toute la population.

Les cartes d'accès, qui autrefois ne permettaient d'accéder qu'à la déchèterie de son secteur, offrent aujourd'hui la possibilité d'avoir accès à l'ensemble des 15 déchèteries du

territoire. Ainsi, à partir de janvier 2022, chaque habitant disposera d'une déchèterie à moins de 15 mn de chez lui.



Les engagements de l'Agglomération

- Le déploiement des Maisons du Cotentin ;
- La labellisation « France Services » ;
- Des démarches en ligne facilitées auprès des services de l'Agglomération facilitées ;
- Un Bus « France Services » et un médiateur numérique qui sillonnent le territoire ;
- Une déchèterie à moins de 15 mn.

4 sites France Services à implanter sur le territoire

11 Maisons du Cotentin dont 4 sites France Services

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 : SOUTENIR LE TRAVAIL DES COMMUNES

Les communes jouent un rôle prépondérant dans notre organisation territoriale. Elles sont le premier échelon de proximité et sont le maillon fort qui relie nos concitoyens à la nouvelle organisation administrative du territoire. Ce rôle indispensable est soutenu de plusieurs manières par l'Agglomération.

Aider les communes à financer leurs projets

Outre les mécanismes budgétaires de compensation envers les communes, une politique de Fonds de concours de 2.5 Millions d'€ a été mise en place dès 2018, et renforcée en 2021 avec un budget de 3 Millions d'€ annuel destiné à soutenir l'investissement des communes.

Ces fonds de concours traduisent la solidarité de l'Agglomération vers ses communes, et contribuent à faciliter le retour de compétences vers les communes et à un aménagement équilibré du territoire communautaire.



Faciliter les projets communaux grâce à une cellule d'ingénierie

Pour compléter le soutien financier de l'Agglomération aux communes, une cellule de soutien et d'accompagnement a été mise en place. Composée de trois agents, cette dernière ira à la rencontre des communes pour faciliter l'émergence de projets et les accompagner dans le montage et la finalisation des opérations. L'objectif est de favoriser ainsi l'investissement public qui bénéficiera aux entreprises.

Enfin, l'Agglomération s'attachera à accompagner les élus et les services communaux en publiant une lettre d'information pour renforcer leur sécurité juridique.



Les engagements de l'Agglomération

- Une équipe dédiée à l'accompagnement des projets des communes ;
- Un fond de concours annuel de 2.5 Millions d'€ pour les communes ;
- Une lettre d'information juridique à destination des communes ;
- Un appui financier au déploiement de policiers ou garde-champêtres municipaux ;
- Un accompagnement des communes dans la valorisation des grands sites et de leur patrimoine.

7,5 M € consacrés aux Fonds de Concours entre 2018 et 2020

169 projets communaux réalisés avec les fonds de concours communautaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 : **DOTER LE TERRITOIRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS QUI LUI FONT DÉFAUT**

La création de l'Agglomération du Cotentin permet aujourd'hui d'envisager l'émergence d'équipements sportifs et culturels structurant pour l'ensemble du Cotentin.

Grâce à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la collectivité a la faculté d'impulser la construction d'équipements qui lui font actuellement défaut et pour lesquels les élus seraient favorables.



Rénover pour disposer d'équipements sportifs attractifs

L'Agglomération du Cotentin est aujourd'hui en charge notamment des piscines en zone rurale et de deux des trois golfs du territoire. Ces équipements sont des éléments qui contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie dans le Cotentin. A ce titre, elle engagera des travaux importants pour les piscines des Pieux et de la Hague.

Concernant le golf, l'Agglomération assure la coordination des golfs de Cherbourg-en-Cotentin et le golf de la Côte des Isles à Saint-Jean-de-la-Rivière. Ces équipements sont de véritables outils d'attractivité, la collectivité étudie des solutions pour enrichir l'offre en ce domaine.

Envisager de nouveaux équipements structurants

Les équipements sportifs contribuent à la vitalité économique et sociale d'un territoire, et l'Agglomération du Cotentin entend activer ce levier pour développer son rayonnement.

Réclamée depuis longtemps par les habitants, une réflexion va être lancée quant à l'opportunité de construire une nouvelle patinoire dans le Cotentin. Un nouveau centre aquatique sera construit à Valognes d'ici 2023.

Des études d'opportunité pour la construction de nouveaux équipements (piscine à Saint-Pierre-Eglise) seront également lancées durant le mandat afin de déterminer l'intérêt du projet au regard des besoins des écoles, des pratiquants et de l'armature actuelles des équipements présents.

Concernant les projets culturels, l'Agglomération du Cotentin soutiendra la ville de Cherbourg-en-Cotentin dans son projet de création d'une salle de spectacle adossé à un nouveau conservatoire de musique.



Les engagements de l'Agglomération

- La construction d'un nouveau centre aquatique à Valognes ;
- La rénovation d'Océalis et de la piscine des Pieux ;
- La construction d'une patinoire ;
- Un soutien à l'édification d'une nouvelle scène musicale à Cherbourg-en-Cotentin ;
- Des golfs plus attractifs ;
- Le développement des pratiques nautiques ;
- Des études pour la construction d'équipements sportifs renforçant l'offre existante.



3 piscines communautaires

2 golfs gérés en coordination avec l'Agglomération

17 bases nautiques sur le littoral du Cotentin





AMBITION 3 :

LE COTENTIN, UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE FACE À L'ENJEU CLIMATIQUE

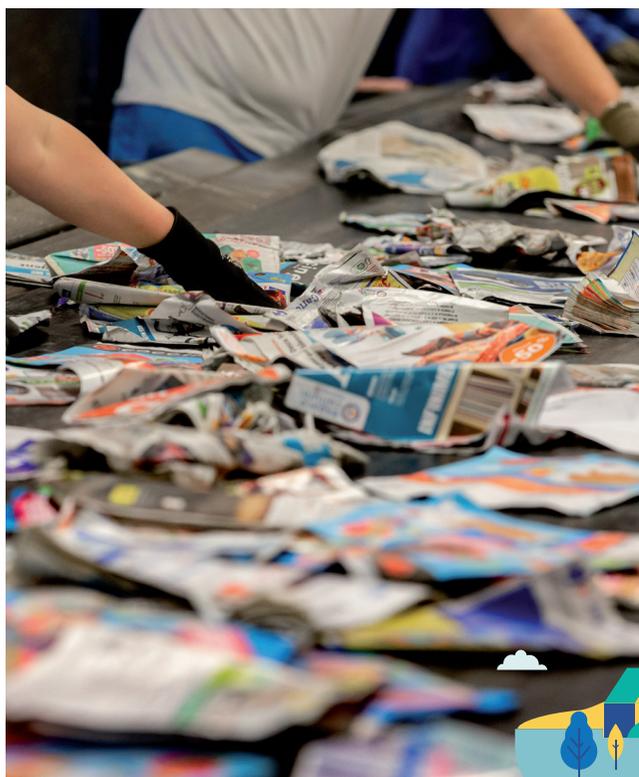
Le Cotentin est un concentré de Normandie. Avec son littoral sauvage et son bocage, c'est une terre de contraste aux paysages sauvages et uniques. Traditionnellement marqué par la culture de la mer et l'agriculture, le territoire a également su saisir les opportunités industrielles. Berceau des énergies avec la présence de l'industrie nucléaire mais aussi des énergies renouvelables, avec la production des plus grandes pales d'éoliennes au monde ou les conditions de développement favorables pour l'hydrolien, le Cotentin symbolise le mix énergétique.

Cet environnement incomparable où la nature et le développement économique s'équilibrent doit être préservé. Le Cotentin doit aussi être à la pointe des défis climatiques, en agissant contre les facteurs de dérèglements du climat tout comme en anticipant les impacts des évolutions environnementales possibles.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : **ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS**

Amplifier le recyclage avec la mise en place de nouvelles consignes de tri, renforcer l'accessibilité aux déchèteries, l'Agglomération s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire les déchets ménagers des habitants d'ici 2030.



Développer le recyclage par l'extension des consignes de tri

Un habitant du Cotentin jette en moyenne 259 kg d'ordures ménagères résiduelles par an, ce qui est un peu plus que la moyenne régionale (256 kg/an/hab.). Pour réduire ce volume de déchets produits, l'Agglomération du Cotentin entend accompagner les citoyens dans leurs pratiques individuelles, mais aussi moderniser ses infrastructures et ses pratiques pour répondre aux enjeux de demain.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des déchets plastiques pourront être recyclés.

L'Agglomération a choisi de participer avec d'autres collectivités à la création d'une société publique locale (Normantri) pour construire un nouveau centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique à Colombelles (Calvados) capable de traiter l'ensemble des matières plastiques. A ce jour, 13 structures (syndicats et EPCI) sont adhérentes à la SPL. Le futur équipement sera être opérationnel en 2023.

Le transfert du tri à la SPL impose de définir une solution de reconversion pour le centre de tri du Becquet et de revoir l'acheminement des déchets jusqu'à Colombelles.



Convaincre les Cotentinois de réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030

L'augmentation de la part des déchets recyclés doit permettre de tenir un objectif de baisse de 15 % des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030.

Pour accompagner les habitants du territoire et les sensibiliser à la réduction des déchets, l'Agglomération a mobilisé des ambassadeurs du tri, une équipe dédiée qui sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés ou devant les magasins, pour expliquer les impacts de la production de déchets et sensibiliser les habitants à ces questions.

Les ambassadeurs du tri et de la prévention organisent également des actions de sensibilisation de plus grande ampleur. L'opération "Foyers Témoins", menée en partenariat avec le GRAPE et le Conseil départemental, a notamment été mise en place pour accompagner des familles dans leur démarche de réduction des déchets.



Réfléchir à la problématique de l'élimination finale de nos déchets ménagers à l'horizon 2030

Actuellement, les déchets du Cotentin sont principalement éliminés au centre d'enfouissement de la SPEN à Le Ham (pôle de Montebourg). Ce centre d'enfouissement a des capacités de stockages limitées dans le temps, et devrait être saturé vers 2030.

Il est nécessaire d'étudier les solutions alternatives à l'enfouissement des déchets. Cette réflexion devra se faire en associant les autres structures du département.

Massifier le broyage et le compostage à domicile

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées grâce au compostage. L'Agglomération du Cotentin a mis en place un dispositif permettant d'acquérir à un tarif préférentiel un composteur individuel. A ce jour, 10% des foyers sont équipés de composteurs.

L'Agglomération a également déployé un service de broyage à domicile permettant aux particuliers de transformer directement chez eux les branchages en paillage, réduisant ainsi les apports en déchèteries.

Adapter la collecte des déchets aux justes besoins des habitants

La collecte des déchets devra être adaptée à l'évolution du contenu de la poubelle. Une réflexion sera engagée en ce sens avec les Maires au second semestre 2021.



Construire une déchèterie nouvelle génération

L'Agglomération engagera dans les années à venir un programme de rénovation de ses déchèteries pour améliorer ses prestations auprès des habitants. Par ailleurs, une réflexion va être menée pour construire une déchèterie nouvelle génération (déchèterie à plat) permettant une meilleure optimisation du tri et une meilleure sécurité du site pour les usagers et les agents de la collectivité.

Les engagements de l'Agglomération

- La création d'un centre de tri à Colombelles (Calvados) ;
- Des actions d'animations et de sensibilisation sur la réduction des déchets ;
- Une étude sur la reconversion du centre de tri du Becquet (Tourlaville) ;
- La construction d'une déchèterie nouvelle génération ;
- La sensibilisation et la pédagogie sur la question des déchets auprès des habitants.

271 kg de déchets ménagers par an par habitant

9 500 composteurs distribués aux habitants au 1^{er} janvier 2021

15 déchèteries

1 centre de tri

10 ambassadeurs de tri qui sillonnent le territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : **MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS**

La rénovation énergétique des bâtiments (publics et privés) et des logements est une question complexe et à la croisée de nombreux enjeux de société. C'est d'abord un enjeu écologique et énergétique, car elle permet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

C'est aussi un enjeu économique car la rénovation énergétique mobilise la filière du bâtiment et développe l'emploi local.

C'est enfin un enjeu social car elle permet de lutter contre la précarité énergétique.

L'Agglomération souhaite agir et ainsi permettre la rénovation de 1 000 logements par an à l'horizon 2030, puis 1 600 logements par an sur la période 2030-2050, avec l'atteinte du niveau BBC pour 65 % des rénovations.

Déployer un guichet unique en 2022 pour les travaux de rénovations des particuliers

L'Agglomération mettra en place en 2022 un guichet unique destiné à informer et guider les particuliers qui souhaitent rénover leur logement.

Les informations et conseils seront neutres, gratuits et indépendants. Il s'agira aussi de gérer la complexité des systèmes d'aides avec une offre « à la carte » qui puisse répondre aux attentes d'un public divers.

Un programme de rénovation thermique des bâtiments communautaires

Parallèlement à son action vers les particuliers, l'Agglomération engagera un programme pluriannuel de rénovation énergétique de son patrimoine immobilier qui permettra non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, électricité). Des approches globales en matière de rénovation et l'utilisation de matériaux bio-sourcés (bois, terre, ouate de cellulose) seront privilégiés dans la mesure du possible.



Les engagements de l'Agglomération

- Un guichet unique en 2022 pour l'accompagnement des particuliers en matière de rénovation de logements ;
- Un programme pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communautaire ;
- Des matériaux bio-sourcés pour nos travaux.



Les secteurs résidentiel et tertiaire sont responsables de

27% des émissions de Gaz à Effet de Serre du Cotentin

La consommation d'énergie des bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) représente **55%** de la consommation globale d'énergie finale contre 45% en moyenne nationale

42% des logements du Cotentin sont chauffés à l'électricité contre 33% en moyenne en France

72% des logements construits avant 1970 (et 47% avant 1946)



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : PROTÉGER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

L'eau fait partie intégrante de l'identité de la presqu'île du Cotentin, bordée par la mer et délimitée par de nombreuses zones humides et marais, particulièrement fragiles.

Bénéficiant à de nombreuses activités économiques et usages, sa qualité et sa quantité sont à protéger. La gestion intégrée de la ressource en eau par l'ensemble des acteurs est un enjeu pour préserver le cadre et la qualité de vie, les filières de la pêche mais aussi le tourisme.

Mettre en œuvre un programme d'investissement

Un programme d'investissement important confortant le patrimoine et sécurisant l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du Cotentin va être engagé. Il permettra notamment de faciliter les échanges en eau entre territoires lors des épisodes de sécheresse.

Ce programme s'appuiera sur une étude complète de la ressource et du patrimoine en eau potable. Il impliquera des travaux de renouvellement du réseau dans la continuité des efforts engagés depuis la prise de compétence par l'Agglomération. Ces travaux sécuriseront d'avantage l'alimentation en eau des secteurs. Ils permettront également d'accompagner les aménagements du territoire notamment pour la revitalisation des bourgs centres et la conduite de projets structurants.

Dans ce cadre, 3,5 km de réseaux doivent être renouvelés par an, 500 m dévoués aux interconnexions, 3 réservoirs remis en état sur 2 ans, 500 000 € annuels seront dédiés à la mise à niveau des usines.

La préservation de la ressource en eau passe également par une maîtrise des rejets. A l'instar de l'eau potable, une étude complète du patrimoine va être lancée pour l'assainissement. D'importants travaux vont être menés sur les réseaux avec une remise en état de 1 km par an. Les stations de Saint-Pierre-Eglise et Herqueville seront réhabilitées et de nombreuses stations seront remises à niveau : Portbail, Mesnil au Val, Brix, Sottevast, Biville et Vasteville...

La compétence assainissement a également été complétée au 1^{er} janvier 2020 par la compétence Pluvial Urbain. L'année 2020 a permis de définir le patrimoine correspondant à près de 800 km. Un investissement de 1 millions d'euros par an sera dédié à ce nouveau patrimoine.



Le contrat « eau-climat »

L'Agglomération du Cotentin agira notamment pour réduire les pollutions, ou encore anticiper les problématiques futures telles que la salinisation des nappes phréatiques liées à l'augmentation du niveau de la mer.

Pour réaliser ses actions, le Cotentin s'est engagé dans la mise en œuvre d'un contrat territorial « Eau et Climat » signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Le contrat eau-climat est un outil contractuel entre les collectivités et l'agence de l'eau pour mettre en œuvre des actions prioritaires pour le Cotentin afin de réduire les différentes sources de pollution de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Le plan d'actions est constitué sur la base de 4 enjeux prioritaires :

- **enjeu 1** : atteinte du bon état écologique des cours d'eau ;
- **enjeu 2** : optimisation et préservation des ressources en eau potable ;
- **enjeu 3** : restauration de la continuité écologique ;
- **enjeu 4** : littoral, amélioration des eaux conchylicoles.

Étudier les conséquences de l'élévation de la mer sur les nappes phréatiques

La qualité de la ressource en eau et la gestion durable du littoral sont des enjeux majeurs du territoire de par sa situation géographique et du contexte géomorphologique.

Dans ce contexte, un projet d'étude visant à anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques dénommé « RIVAGES Normands 2100 : Recherche sur les Inondations Venants des Aquifères et Gestion des Eaux Salées » a été engagé par l'Etat et l'université de Rennes, auquel l'agglomération du Cotentin s'est associée.

L'action vise à améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes phréatiques pour mieux anticiper les conséquences de la hausse du niveau marin et son impact sur l'alimentation en eau potable de notre territoire.

Les engagements de l'Agglomération

- **La mise à niveau et réhabilitation** des stations et des réseaux ;
- **Un programme de travaux** d'amélioration des usines de traitement pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires ;
- **Une interconnexion améliorée** entre les territoires pour faciliter les échanges en eau lors des épisodes de sécheresse ;
- **Une étude sur les conséquences** de l'élévation de la mer sur la salinisation des nappes phréatiques.

26 usines de production d'eau potable

52 usines de dépollution

3600 km de réseau pour acheminer l'eau potable

94 000 abonnés sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL DU COTENTIN**

L'environnement exceptionnel du Cotentin doit être sauvegardé. A cet effet, l'Agglomération va accentuer la protection de la biodiversité avec la protection des zones humides, la valorisation des haies bocagères ou encore la lutte contre les espèces nuisibles et invasives.

Restaurer la biodiversité

L'intégration d'une réflexion autour des unités paysagères et de la biodiversité dans les schémas d'aménagement du territoire est essentielle pour assurer un développement équilibré entre l'homme et l'environnement qui l'entoure.

La préservation des espaces naturels est un enjeu primordial pour le Cotentin puisque ceux-ci, sont le support de notre équilibre. Cet environnement naturel exceptionnel garantit à la fois la qualité de vie, mais conditionne également le développement puisqu'il participe à l'attractivité territoriale.

La résilience du territoire devra s'appuyer sur le maintien de ces espaces naturels, pour les multiples fonctions environnementales qu'ils remplissent. La diversité paysagère et la richesse écologique du Cotentin sont de véritables atouts qu'il est nécessaire de protéger et valoriser afin de garantir la durabilité des ressources comme préalable à la transition énergétique et opportunité de développement économique. Par ailleurs, les zones humides, les prairies et le bocage permettent d'atténuer l'impact des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) et des pollutions. L'Agglomération travaille sur la restauration de ces zones humides afin de limiter les impacts sur la qualité de l'eau et la biodiversité.



Protéger et valoriser les haies bocagères

Le bocage, identité paysagère du Cotentin, remplit plusieurs rôles importants avec la préservation de la biodiversité (refuge pour la faune, corridors écologiques), la protection des troupeaux et des cultures, la conservation des sols et la préservation de la ressource en eau (lutte contre l'érosion et le ruissellement, filtration des eaux) mais aussi, un rôle économique avec la production de bois et les produits issus des arbres fruitiers.

L'Agglomération du Cotentin lancera en 2022 un programme de restauration et de plantation de haies bocagères.



Privilégier la reconversion de friches pour les nouveaux aménagements

Pour préserver nos espaces naturels, l'Agglomération du Cotentin devra engager une politique de sobriété foncière. Les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels et des terres agricoles affichés dans les documents d'urbanisme nous orientent vers de nouveaux modèles de développement. A cet effet, l'Agglomération du Cotentin entendra privilégier, dans la mesure du possible, la reconversion de friches pour des nouveaux aménagements.

Lutter contre les espèces invasives et les nuisibles

Un travail de terrain sera engagé pour lutter contre les espèces invasives qui impactent de manière significative notre biodiversité. Il s'agit aussi d'un enjeu économique pour la filière conchylicole notamment. Il est donc crucial d'avoir une connaissance fine et exhaustive à l'échelle d'un territoire d'action de dispersion de ces espèces – faune et flore, terrestre et marine – pour pouvoir à minima en réaliser un suivi et enrayer leur développement. Ce suivi est en cours notamment pour des espaces végétales comme l'Elodée du Canada et la Renouée du Japon ou encore sur les ragondins.



Les engagements de l'Agglomération

- Un programme de plantation et de restauration des haies bocagères ;
- La restauration de la biodiversité ;
- La lutte contre les espèces invasives et les nuisibles.

11 372 km de linéaire de haies sur le territoire

3 185 ha de Zones Humides

11 218 ha Natura 2000

15 960 ha ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique)

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 : **LIMITER LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS**

Face aux risques de submersions marines, l'Agglomération agit pour prévenir ces phénomènes climatiques. Un état des lieux a été fait pour connaître l'état des ouvrages protégeant le Cotentin. Un programme de travaux sera établi en 2022 après la conclusion des premières études de dangers menées sur les ouvrages les plus fragiles.

Lutter contre les inondations en préservant les digues

Avec ses 220 km de côtes, l'Agglomération est en première ligne des enjeux liés aux phénomènes de submersion marine.

Pour limiter les conséquences de ces inondations, l'Agglomération déploie des actions multiples :

- Protection des zones inondables ayant des enjeux en termes de population et d'activité économique ;
- Gestion des ouvrages hydrauliques (bassins de rétention, stations de pompage, etc.) et des systèmes d'endiguement ;
- Restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues des cours d'eau.

Dans ce cadre, des opérations ont d'ores et déjà été engagées :

- Inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Divette pour définir des zones d'expansion de crues ;
- Accompagnement des communes lors des phénomènes d'inondations ;
- Réalisation d'une étude globale sur le littoral visant à définir la politique de l'Agglomération en matière de prévention des submersions marines. Le Cotentin va engager plus de 11 millions d'euros pour restaurer les systèmes d'endiguement de Barneville-Carteret, Barfleur, Cherbourg-en-Cotentin, Portbail, Quinéville, St-Vaast-La-Hougue ou encore Urville-Nacqueville.

L'enjeu pour les prochaines années sera donc de prendre en charge les différents ouvrages et de mettre en place les programmes de surveillance et d'entretien.

A ce titre, les conclusions des Etudes de Dangers menées sur la digue de Saint-Vaast-Réville et à Barneville-Carteret seront rendues en 2022. Elles permettront à l'Agglomération de classer ces systèmes d'endiguement et de définir un programme de travaux pour la mise à niveaux de ces ouvrages face aux risques de submersions.

Par ailleurs, l'Agglomération expérimentera la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dont l'efficacité est démontrée pour lutter contre les submersions et les inondations (aménagement de noues, plantations).

Informer la population et développer la culture du risque

Le Cotentin va amplifier sa politique de sensibilisation des habitants à la culture du risque.

La population doit être informée pour mieux comprendre les risques et avoir une culture commune sur les problématiques de l'élévation du niveau de la mer.



Les engagements de l'Agglomération

- Des actions de communication et de sensibilisation sur le risque inondation ;
- La restauration des digues ;
- Des travaux de lutte contre les inondations.

Le niveau de la mer de la Manche a vu sa hauteur s'élever de **+3 mm/an** ces dernières années

575 ouvrages de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire



ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 : **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



Le Cotentin est une véritable vitrine du mix énergétique. Berceau des énergies avec l'industrie nucléaire, le territoire est aussi à la pointe avec l'essor des énergies renouvelable que ce soit avec l'éolien ou des conditions favorables au développement de l'hydrolien.

Poursuivre le soutien au développement des énergies marines

Le mix énergétique est la solution préconisée pour développer la résilience énergétique du territoire. En pointe dans le secteur de l'énergie bas-carbone (énergie nucléaire, énergie marine renouvelable), le Cotentin doit poursuivre ses efforts en matière de développement des énergies renouvelables au niveau local, pour notamment réduire la distance entre la production et la consommation.

Valoriser nos bio-déchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif concernant la valorisation des biodéchets à fin 2023.

A cette échéance, des voies de valorisations des biodéchets (compostage, méthanisation, etc.) devront permettre à chacun de valoriser ses biodéchets via une collecte sélective ou des points d'apport volontaires par exemple. Ce cadre peut être un enjeu au développement de la méthanisation des biodéchets ménagers.

Dans ce contexte, l'Agglomération a lancé une étude sur le potentiel de croissance de la méthanisation sur son territoire. Le Cotentin envisage les possibilités de développer cette filière et l'injection de biométhane dans les réseaux.



Les engagements de l'Agglomération

- Une étude de développement de la méthanisation et d'évaluation du potentiel global de réinjection de biométhane sur le territoire ;
- La définition d'une stratégie territoriale sur les usages de l'hydrogène ;
- L'accompagnement des acteurs pour le développement des énergies marines renouvelables.

Étudier l'opportunité de développer les usages de l'hydrogène

L'Agglomération du Cotentin s'est engagée dans le projet régional Eashymob de déploiement de station services à hydrogène. Une station de recharge a été installée en 2021 destinée à alimenter une flotte de 10 véhicules légers.

Par ailleurs, l'Agglomération vient de lancer une réflexion pour élaborer une stratégie afin de déterminer le positionnement du territoire dans les années à venir sur le développement d'usages de l'hydrogène, en lien avec les activités présentes sur le territoire.

Il s'agit d'identifier, dans une optique de transition écologique et de développement économique, les perspectives de déploiement d'usages existants, comme la mobilité avec la station-service Eashymob, mais aussi d'en envisager de nouveaux, en particulier en lien avec le stockage de l'énergie.

La production locale d'énergies renouvelables couvre

10% de la consommation finale d'énergie du territoire

10 véhicules hydrogène (5 à Cherbourg-en-Cotentin et 5 à l'Agglomération du Cotentin)

1 station hydrogène



ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 : **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET INFORMER LA POPULATION SUR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Les impacts liés aux changements climatiques sont une réalité. Entouré par la mer, le Cotentin sera forcément impacté. Afin d'être mieux anticipés, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces phénomènes et de développer une culture du risque avec les habitants du territoire.

Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique

Le changement climatique modifie l'équilibre thermique de la Terre et a de nombreuses conséquences sur l'homme et l'environnement.

Dans le cadre du réchauffement mondial, le bilan énergétique et la température terrestre sont modifiés en raison de la hausse des concentrations des gaz à effet de serre. Les conséquences humaines et environnementales sont perceptibles à l'échelle planétaire.

Dans le but d'améliorer les connaissances sur un phénomène dont les conséquences exactes ne sont pas encore connues et afin d'informer la population sur les impacts locaux du changement climatique, l'Agglomération souhaite développer la culture du risque des habitants.



Développer une culture du risque sur le territoire

Le Cotentin s'appuiera notamment sur les travaux du GIEC Normand, mis en place par la Région Normandie, qui permettent de régionaliser les conséquences du réchauffement climatique.

L'Agglomération du Cotentin souhaite définir et mettre en œuvre une stratégie de communication grand public sur le changement climatique avec un volet spécifique sur les risques d'inondation et de submersion.

Les engagements de l'Agglomération

- Le lancement d'une campagne de communication grand public sur le changement climatique et ses impacts locaux ;
- La participation aux travaux du «GIEC normand» ;
- Le déploiement d'actions de sensibilisation et de prévention sur les risques d'inondations et de submersions marines.



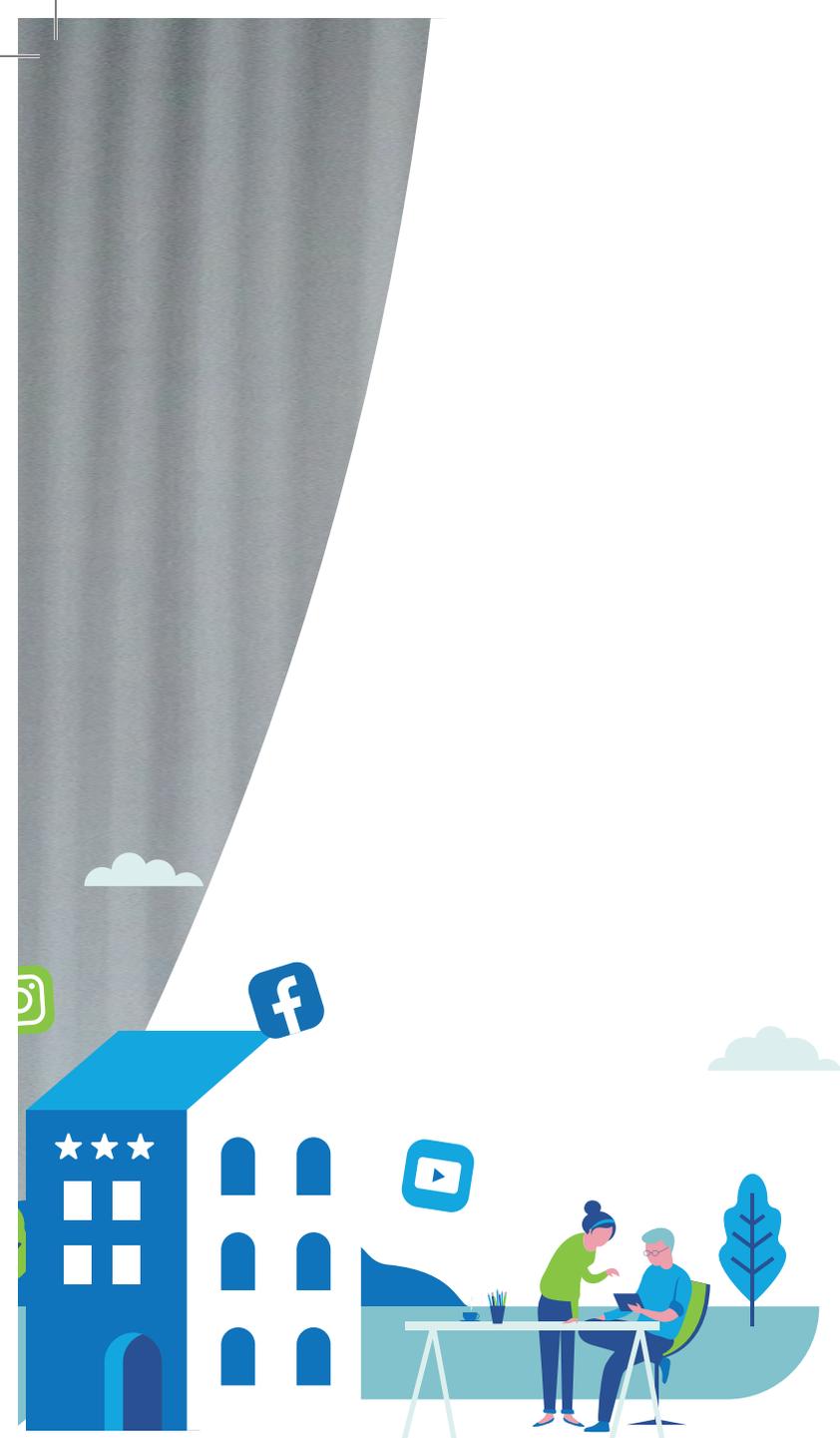
AMBITION 4 :

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, UNE ADMINISTRATION DU 21^{ÈME} SIÈCLE

Plus de 4 ans après la création de l'Agglomération du Cotentin, un grand pas a été franchi en matière d'organisation territoriale. Que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou de services de proximité, l'Agglomération est devenue un acteur incontournable et un maillon essentiel du service public. L'eau, les déchets, les transports... nombreux sont les exemples de la vie quotidienne où l'Agglomération du Cotentin intervient sans parfois que la population s'en rende compte.

Loin d'être une structure centralisée et éloignée de ses usagers, l'Agglomération travaille au quotidien au plus près du terrain pour offrir à ses habitants un service public efficace, moderne et adapté à tous les publics. L'ensemble des équipes de l'Agglomération, rassemblant aujourd'hui plus de 900 agents, est au service du territoire. Les 192 élus communautaires sont entièrement mobilisés pour faire avancer les sujets du quotidien et préparer les investissements d'avenir dont le Cotentin a besoin.

C'est dans cette volonté de toujours mieux servir et de faire avancer le territoire que l'administration communautaire continuera à déployer ses ressources afin que la population puisse compter sur une administration du 21^{ème} siècle.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : **PRIORISER L'INVESTISSEMENT POUR RÉALISER LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE**

Plus de 100 M€ d'investissement prévus à horizon 2030

Le projet de territoire engage la collectivité. Il sera décliné début 2022 en un plan pluriannuel d'investissement.

Le budget du Cotentin témoigne de la volonté des élus communautaires de porter l'investissement à un niveau élevé (près de 50 millions d'euros tous budgets confondus en 2021 à 100 millions d'euros en 2030) tout en veillant à préserver les équilibres financiers. Il cible les trois enjeux majeurs pour le territoire que sont le développement, la qualité de vie et la lutte contre le changement climatique.

50 Millions d'€ de budget d'investissement en 2021

260 Millions d'€ de budget de fonctionnement en 2021

Rester une des agglomérations la moins endettée de France

L'effort de l'Agglomération en matière d'investissement est obtenu grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. De fait, le résultat du fonctionnement est en baisse en 2021 par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Doté d'un budget de plus de 260 Millions d'€ en 2021, les dépenses de l'Agglomération seront stabilisées en 2022 afin de sécuriser financièrement la collectivité, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Le Cotentin demeure par ailleurs une des agglomérations les moins endettées de France : L'encours de dette par habitant s'élève à 66 € contre 354 € en moyenne pour les Communautés d'Agglomération de même strate, et la capacité de désendettement s'élève à 2.33 ans seulement.

66 € par habitant, c'est le montant de la dette



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : DÉPLOYER UNE DYNAMIQUE POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

L'Agglomération du Cotentin, depuis sa création, a toujours eu à cœur d'intégrer toutes personnes en situation de handicap dans ses projets et politiques publiques.

Ainsi, la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), composée d'élus, de techniciens et de représentants d'associations, se réunit régulièrement et programme des actions ou travaux pour améliorer leur quotidien : habitat, mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP), sensibilisation du personnel face aux handicaps.

L'objectif est de faire en sorte que notre société considère les personnes en situation de handicap, ainsi que toutes les personnes ayant une quelconque déficience, de la même façon que les personnes dites « normales ».

Un schéma directeur de l'inclusion

L'Agglomération élaborera un schéma directeur de l'inclusion en concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans les champs relevant de ses compétences, notamment : le Logement, le Tourisme, le Patrimoine, la Santé, la Mobilité, l'Inclusion par l'économie, l'emploi avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIFPH), la Communication de l'Agglomération interne et externe inclusive, etc.

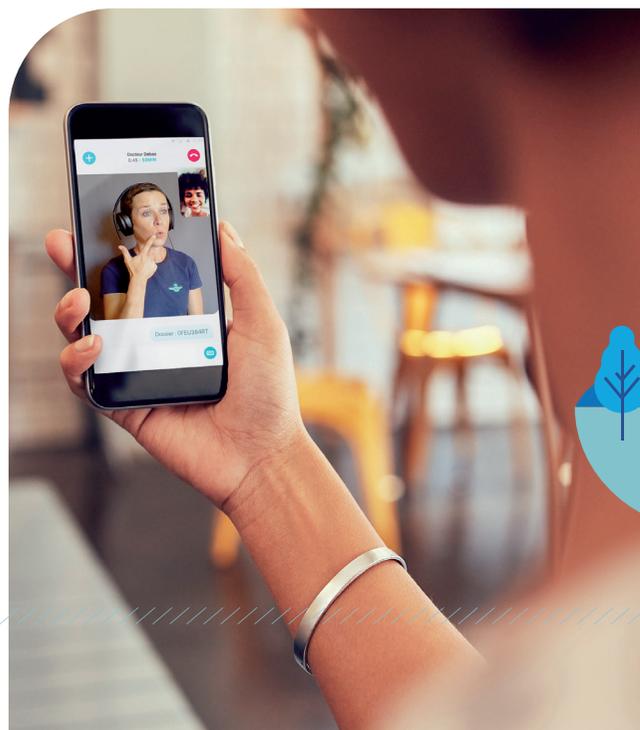
Attendu pour fin 2021, le programme d'actions s'étalera sur 6 ans.



Un accueil multicanal accessible à tous

L'Agglomération a décidé de faire appel à l'entreprise « RogerVoice » pour rendre accessible le standard de la collectivité. Les accueils physiques ont été équipés à partir d'octobre 2021 de boucles magnétiques permettant aux personnes appareillées ou non d'entendre la voix de leur interlocuteur de manière plus compréhensible.

De même, depuis le 6 avril 2021, tous les Conseils communautaires sont sous-titrés, permettant aux personnes malentendantes, sourdes ou aphasiques de suivre les échanges politiques.



Des programmes opérationnels pour l'accessibilité

Le Cotentin va élaborer à partir d'un état des lieux des actions d'inclusion à mener sur le territoire. Un diagnostic d'accessibilité a été mené sur l'ensemble des bâtiments communautaires. L'Agglomération va désormais mettre en œuvre un programme de travaux et d'investissement de 1,5 millions d'euros pour mettre aux normes l'ensemble des bâtiments d'ici 2028.

En parallèle, un budget de 6,3 millions d'euros sur 6 ans sera consacré à la mise en service d'équipements adaptés sur le réseau de transport.

Un plan interne pour favoriser l'égalité femmes-hommes

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise, entre autre, à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers. L'Agglomération, au-delà

de son obligation légale, souhaite être exemplaire en la matière. Pour cela, la collectivité continue de structurer sa démarche par le déploiement de ressources nécessaires et l'élaboration chaque année du rapport sur l'égalité femmes-hommes.

L'Agglomération s'est également investie dans une démarche volontariste avec la signature de la Charte Européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale. Cette Charte Européenne pour l'égalité a été élaborée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Elle compte aujourd'hui plus de 1500 adhérents européens (communes, départements, régions et groupements de communes) dont 292 collectivités françaises.

Au-delà de l'obligation légale pour les employeurs territoriaux de veiller à la santé physique et mentale de leurs agents, l'objectif de la politique du Cotentin est également de pouvoir accompagner les situations d'inaptitude et d'handicap de ces agents.



Les engagements de l'Agglomération

- **La mise en œuvre** de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;
- **L'élaboration** d'un Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) ;
- **La signature** de la Charte Européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : **POURSUIVRE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU**

Développer les certifications qualité

Plaçant le respect de l'utilisateur au cœur des préoccupations, l'Agglomération du Cotentin se doit d'assurer un service public de qualité.

Des démarches de certification vont être engagées (ISO 9001 pour l'eau potable et l'assainissement et ISO 50001 pour les principales usines du cycle de l'eau). Ces certifications ont pour but notamment d'améliorer la qualité du service et répondre aux attentes de ses usagers en étant à leur écoute et d'accroître le contrôle qualité de l'eau et le respect de l'environnement.

Une démarche ISO 45001 « sécurité et santé au travail » sera entreprise également à l'ensemble du cycle de l'eau et à la direction des déchets.

Renforcer les outils de contrôle qualité des prestataires et des concessionnaires

Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion

de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Veolia) qui disposent de contrats pluriannuels. L'Agglomération renforcera ses outils de contrôle qualité des prestataires et des concessionnaires.

En parallèle, le Cotentin lancera une étude technico-économique comparative sur les modes de gestion (comparatif régie/DSP) afin de définir les meilleurs modes de gestion sur chaque sous-territoire.

Mettre en place une charte pour homogénéiser l'accueil

L'Agglomération du Cotentin, accueille le public dans plus de 10 sites répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour assurer un accueil homogène à l'ensemble de ses usagers, l'Agglomération va se doter d'une charte afin que le même niveau de service public soit assuré quel que soit la porte d'entrée que l'utilisateur aura poussée. Le déploiement de cette charte se fera en lien avec la mise en place des Maisons du Cotentin.



Les engagements de l'Agglomération

- La démarche de certification qualité pour l'Eau, les Déchets et la Sécurité et Santé au travail ;
- L'étude comparative sur les modes de gestion : DSP/ régie ;
- Une charte pour homogénéiser l'accueil ;
- La mise en place des Maisons du Cotentin.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : **CONSOLIDER L'ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE**

Des règles de fonctionnement uniformisées

Créée en 2017, l'Agglomération du Cotentin est composée de près de 900 agents, et rassemble une diversité importante de métiers en lien avec ses compétences.

Le fonctionnement des services est aujourd'hui bien structuré mais doit encore faire l'objet d'une optimisation au travers de la mutualisation de certains marchés publics ou de l'adoption de règles internes identiques.

Une mission interne de contrôle de gestion a été mise en place pour optimiser l'ensemble des circuits dans un souci d'efficacité aux besoins des bénéficiaires finaux.

Poursuivre la dématérialisation

Le déploiement des services publics numériques pour les démarches courantes est une priorité pour l'Agglomération du Cotentin.

Ainsi, l'Agglomération développera son site internet pour permettre aux usagers de réaliser leurs démarches administratives en ligne (paiement factures, réservations en ligne, etc.).

Pour accompagner les habitants dans leurs démarches en ligne, l'Agglomération s'appuiera également sur le réseau des Maisons du Cotentin et sur un médiateur numérique qui sillonnera le territoire.

En interne, l'Agglomération développera la dématérialisation des actes et des procédures pour gagner en fluidité dans le fonctionnement des services et avec les prestataires externes.

Renforcer la sécurité juridique de l'agglomération

Tout en déployant ses politiques et en améliorant sa relation avec les usagers, l'Agglomération oeuvre en interne pour renforcer sa sécurité juridique, indissociable d'un service public performant.

Ainsi, les services de l'Agglomération ont entamé des travaux pour renforcer leurs process de contrôle juridique sur les actes et les dossiers complexes.

L'Agglomération essaye aujourd'hui d'anticiper les risques éventuels sur ses marchés publics, ses procédures, ses décisions pour que les élus puissent mettre en œuvre efficacement les politiques choisies.

Développer la formation des élus et des agents

Face à un écosystème qui ne cesse de gagner en complexité au gré des législations toujours plus complexes, l'Agglomération est engagée dans une démarche de développement de la formation des élus et des agents communautaires.



899 agents territoriaux permanents en 2020

192 élus communautaires

Les engagements de l'Agglomération

- Un plan de formation 2022-2023 ;
- La publication d'une lettre d'information juridique ;
- La mise en place d'une cartographie des risques.



Communauté d'Agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de publication : David MARGUERITTE – Président

Rédaction : Direction Ingénierie, Stratégie et Contractualisation - Direction de la Communication

Conception graphique et illustration : Agence DBCOM

Impression : Le Révérend – 300 exemplaires

Crédits photos : Jérôme HOUYVET, Thierry HOUYEL, Antoine SOUBIGOU,
Aymeric PICOT, Baptiste ALMODOVAR, Hervé DROUOT, Adobe Stock

